



**COMPTE RENDU DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE  
DE NEZEL**

**SEANCE DU MARDI 12 AVRIL 2016**

L'an deux mille seize, le mardi 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents : Marilisa TEIXEIRA, Micheline VOINIER, Hélène MAHAUT, Mylène SKALSKI, Isabelle BUKI, Serge FALIU, Geoffroy BOURBE, Dominique TURPIN

Pouvoirs : Maud DEGUFFROY à Dominique TURPIN, Angélique MENAGE à Micheline VOINIER, Stéphane TALIER à Hélène MAHAUT, Fanny MAISONS à Geoffroy BOURBE, Philippe OLLIVON à Serge FALIU, Thierry LABARTHE à Marilisa TEIXEIRA

Secrétaire de séance : Hélène MAHAUT

Formant la majorité des membres en exercice.

**INFORMATIONS**

Nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur ASPAS Didier et de Madame Odette Brousse née LESIEUR à l'âge de 91 ans qui s'est éteinte le 8 avril. Le conseil municipal adresse ses condoléances aux familles.

Monsieur le Maire est heureux d'annoncer au conseil municipal la naissance de la petite Léna CRETTE née le dimanche 3 avril et adresse toutes ses félicitations à la maman et au papa, notre responsable technique William Cretté.

Monsieur le Maire félicite chaleureusement tous les bénévoles de la caisse des écoles pour leurs festivités de printemps qui ont ravi petits et grands : La chasse aux œufs organisée le samedi 26 mars au parc Bellevue et le Carnaval qui s'est déroulé le 9 avril. Bravo à tous.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion doit prochainement être organisée par le comité des fêtes afin de présenter aux élus l'organisation de la fête du village. Monsieur Welker est chargé de la planification de cette rencontre et du rôle de coordinateur élus-comité des fêtes.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Vote du compte de gestion 2015
- 2) Vote du compte administratif 2015
- 3) Affectation des résultats 2015
- 4) Vote du budget primitif 2016
- 5) Vote des taxes locales
- 6) Approbation de l'annexe financière aux conventions de gestion provisoires exercées pour la communauté urbaine au titre de l'année 2016
- 7) Demande de subvention : réserve parlementaire
- 8) Création d'un poste de psychologue au sein de la micro crèche Pomme d'Api
- 9) Mise à jour du tableau des effectifs

### 1) Vote du compte de gestion 2015 DLB 2016/22

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier de Maule et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif qui sera soumis à l'approbation du Conseil au point suivant de l'ordre du jour.

#### **Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 07/04/2015 approuvant le budget primitif,
- Vu la délibération du 21/05/2015 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 30/06/2015 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 22/09/2015 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 27/10/2015 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu la délibération du 26/11/2015 approuvant la décision modificative n°5,

**Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule,**

**Après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif de Nézel pour le même exercice.**

### 2-Vote du compte administratif 2015 DLB 2016/23

Il est exposé à l'assemblée par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015 faisant l'objet du Compte Administratif 2015.

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu la délibération du 07/04/2015 approuvant le budget primitif,
- Vu la délibération du 21/05/2015 approuvant la décision modificative n°1,
- Vu la délibération du 30/06/2015 approuvant la décision modificative n°2,
- Vu la délibération du 22/09/2015 approuvant la décision modificative n°3,
- Vu la délibération du 27/10/2015 approuvant la décision modificative n°4,
- Vu la délibération du 26/11/2015 approuvant la décision modificative n°5,
- Vu la délibération du 12/04/2016 prenant acte du compte de gestion,

**Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de Nézel et du Compte de Gestion du Trésorier de Maule,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte le Compte Administratif de l'exercice 2015 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
RECETTES exercice 2015	846 201.82 €	120 712.74 €	
DEPENSES exercice 2015	729 684.01 €	197 361.53 €	
Résultat	116 517.81 €	-76 648.79 €	
EXCEDENT cumulé précédent BP ou BS 2015	79 782.30 €	75 303.43 €	
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>196 300.11 €</b>	<b>-1 345.36 €</b>	

**Soit un résultat global de clôture de 194 954,75 euros**

### 3 - Affectation des résultats 2015 DLB 2016/24

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,
- Vu le compte administratif 2015,
- Vu le rapport de la commission finances

Il est proposé que les résultats de l'exercice 2015 qui se traduisent par un excédent de fonctionnement de 196 300.11 € et un déficit d'investissement de 1345.36 € soient pris en compte dans le budget primitif 2016 de la manière suivante :

Section de fonctionnement – Excédent (1)	196 300.11 €
Section d'investissement – Déficit (2)	1 345.36 €
Résultat global de clôture	194 954.75 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2016 (article 002) d'un excédent de fonctionnement 194 954.75 €**

**DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2016, d'un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de 1 345.36 €.**

**DECIDE l'affectation en dépenses d'investissement du Budget primitif 2016, (article 001) du déficit d'investissement de 1 345.36 €.**

#### 4 - Vote du budget primitif 2016 DLB 2016/25

**Le CONSEIL MUNICIPAL ,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant le projet du budget primitif 2016,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2016 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :**

**En section de fonctionnement :**

Recettes 1 244 648.99 €

Dépenses 1 244 648.99 €

**En section d'investissement :**

Recettes 430 020.21 €

Dépenses 430 020.21 €

#### 5) Vote des taxes locales DLB 2016/ 26

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'état fiscal n°1259 TH – TF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vu le rapport de la commission finances,  
Vu l'intégration de Nézel à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise,

Vu l'adoption commune du principe de neutralité fiscale découlant de cette intégration,

**-Fixe les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2016, selon le tableau ci-dessous, pour un produit fiscal attendu :**

	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	1 622 000 €	10.23 %	165 930 €
<b>Taxe Foncière bâti</b>	1 097 000 €	15.93 %	174 752 €
<b>Taxe Foncière non-bâti</b>	4 200 €	71.72 %	3 012 €
<b>TOTAL</b>			343 694 €

**- Dit que le montant prévisionnel des contributions directes voté au budget primitif de l'année 2016 est inscrit à l'article 73111.**

**6) Approbation de l'annexe financière aux conventions de gestion provisoires relatives aux compétences exercées pour Communauté Urbaine GPSO au titre de l'année 2016 DLB 2016/ 27**

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les conventions de gestion provisoires relatives aux compétences voirie, eau et logement  
Vu le projet d'annexe financière

Cette annexe définit les enveloppes budgétaires prévisionnelles pour l'année 2016, détaille les investissements prévus dans l'année, actualise certains éléments de la convention, précise les modalités de comptabilisation des flux croisés commune- GPSO

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Approuve l'annexe financière au BP 2016**

**7/ Demande de subvention réserve parlementaire DLB 2016/28**

Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant la réhabilitation de la villa Bellevue en centre de loisirs intergénérationnels et la nécessité de sécuriser les lieux,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la réserve parlementaire exercice 2016,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour financer le volet sécurité du site :

- Réhabilitation du pavillon annexe en loge pour gardien pour un montant de 31 310,55 euros HT,
- Installation d'un système de vidéo protection pour un montant de 6 540,00 euros HT,

Soit un montant total de 37850.55 euros hors taxe soit 45420.66 euros ttc.

S'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Nature de l'opération	Montant HT en euros	Montant TTC en euros	Subventions (Montant HT)			TOTAL	Part HT à la charge de la commune	TVA
			FDIPL	DETR	Réserve parlement			
			10.53%	30%	39.47%		20%	
sécurité villa : video protection	(6540,00 €)							
sécurité villa : loge gardien sur site (réhabilitation)	(31310,55 €)							
<b>sécurité villa : total</b>	<b>37 850.55 €</b>	<b>45 420.66 €</b>	<b>3 985.38 €</b>	<b>11 355.17 €</b>	<b>14939.89 €</b>	<b>30 340.55 €</b>	<b>7 570.11 €</b>	<b>7 570.11 €</b>

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2135 section d'investissement

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée



## 8) Création d'un poste de psychologue au sein de la micro crèche Pomme d'Api DLB 2016/29

Afin de régulariser la situation administrative non conforme d'un intervenant psychologue à la micro-crèche, découlant de la non application par Aubergenville de la convention qui nous lie actuellement en matière de petite enfance, Monsieur le Maire se voit contraint de proposer à l'assemblée une mise à jour du tableau des effectifs pour la création d'un poste de psychologue non titulaire au sein de la micro crèche Pomme d'Api pour un quota de 20 heures annuelles (contrat assuré jusqu'à présent par la commune d'Aubergenville). La rémunération de la psychologue sera de 48 euros bruts de l'heure :

### Enfance et Jeunesse

Grade	Tps de travail annuel	Nombre d'emplois
psychologue	20h	1

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose à la création d'un poste de psychologue à raison de 20 heures annuelles au sein de la micro crèche.

## 10/Mise à jour du tableau des effectifs DLB 2016/30 DLB 2016/30

Monsieur le Maire propose une mise à jour du tableau des effectifs pour le passage à 35 heures d'une troisième personne aux services techniques. Par ailleurs, suite à la reprise de la compétence enfance il est nécessaire de passer un agent administratif à 35 heures pour l'extension de la régie cantine à l'encaissement de la garderie, des tap, du centre de loisirs du mercredi et de la micro crèche.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le tableau des emplois permanents suivants :

### TABLEAUX DES EMPLOIS PERMANENTS

#### Secrétaire Générale

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Attaché territorial	Administratif	A	28h	1

#### Services Administratifs (guichet ouvert et guichet fermé)

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Administratif	C	28h	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Administratif	C	27h	1
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	Administratif	C	35h	1

**Services Techniques**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe*	Technique	C	35h	3

**Agent technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	Sanitaire et sociale	C	35h	1

**Entretien des bâtiments et surveillance cantine**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	Technique	C	22h	1

**Surveillance cantine**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	Technique	C	8h	2

**Sécurité (point bus)**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Agent polyvalent *	Sécurité	C	1h	1

**Enfance et Jeunesse**

Grade	Filière	Cat	Tps de travail hebdo	Nombre d'emplois
Educateur de jeunes enfants	sociale	B	35h	1
Agent social	sociale	C	35h	1
Auxiliaire de puériculture	médico sociale	C	35h	2

*\*Postes pouvant être pourvus par des agents non titulaires sous le fondement de l'article 3.3 de la loi du 26 janvier 1984*



### QUESTIONS DIVERSES :

Serge FALIU rend compte des sujets abordés lors de l'assemblée générale de l'Association Syndicale Libre (ASL) des Cottages, à laquelle il a assisté le vendredi 01 avril.

Il rapporte notamment que le président de l'association, Philippe Robard est toujours en attente de réponses aux questions posées à la municipalité, concernant les réseaux des Cottages d'une part et du traitement des parties privatives envisagé suite à l'opération de rétrocession réalisée dernièrement, d'autre part.

Monsieur Faliu rapporte également à l'assemblée, que lors de cette réunion il a été aussi abordé la question du déploiement de la fibre, à savoir quand pourrions-nous espérer avoir accès au très haut débit à Nézel.

Monsieur le Maire remercie monsieur Faliu d'avoir participé à l'AG des Cottages.

Concernant la question des réseaux, il est vrai que malgré les multiples relances effectuées auprès de Suez Environnement (nouvelle appellation de notre gestionnaire de réseaux « La Lyonnaise des Eaux » qui a fusionné avec celui-ci) il est très difficile d'obtenir les réponses attendues. Nous sommes sur le point de mettre en demeure notre prestataire pour ce défaut d'information.

Quant au traitement des parties privatives, cette démarche n'est pas du ressort de la mairie. Cependant, Madame Mahaut prendra rendez-vous avec les résidents intéressés pour leur prêter assistance dans cette affaire, comme elle avait pu le proposer à l'époque de la rétrocession.

Monsieur Bourbé Geoffroy signale que le radar à l'entrée du village est en panne.

Monsieur le Maire se charge de prévenir les services techniques de cette panne afin que le nécessaire soit fait dans les plus brefs délais.

Micheline Voinier indique que des nids poules importants se sont formés chemin des Galigots.

Monsieur le Maire en prend bonne note et chargera Philippe Ollivon, nouvel adjoint aux travaux de diagnostiquer les travaux nécessaires.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h25.

